

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 31 (1939)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Conjoncture

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

une convention dont les dispositions impératives réglementent les prix et les conditions de vente pour ses 6 sociétaires, fabricants et revendeurs de lames de rasoirs dont la production est contingentée.

(A suivre.)

---

## Conjoncture.

### La situation économique pendant le deuxième trimestre 1939.

#### Considérations générales.

Au cours de ces derniers mois, l'économie mondiale s'est raffermie. Il est vrai que cette amélioration est imputable surtout à un nouveau renforcement des armements.

Aux Etats-Unis, la production industrielle s'est développée de même que l'activité (publique et privée) de l'industrie du bâtiment; l'amélioration est sensible par rapport aux années précédentes. L'augmentation de la production est particulièrement forte en Angleterre et en France. Dans ces deux pays, la production de l'acier, par exemple, est supérieure de 25 % à celle de l'année précédente. Ces chiffres traduisent aussi, naturellement, la nouvelle poussée des armements. Cependant, la production de biens de consommation (notamment les textiles et les automobiles) accuse également une augmentation importante; c'est aussi le cas aux Etats-Unis. L'Allemagne cherche aussi à augmenter encore sa production; mais elle ne peut le faire que dans une faible mesure car elle ne dispose presque plus d'aucune marge tant pour les capitaux que pour la main-d'œuvre. La Belgique et la Hollande, qui avaient été durement touchées l'année passée par la dépression économique, se relèvent lentement car elles bénéficient indirectement de la conjoncture des armements. En Scandinavie, la légère dépression de l'année passée a complètement disparu. L'indice de la production suédoise est supérieur de 52 % à celui de 1929; au Danemark, la production dépasse de 45 % celle d'avant-crise. Le chômage a diminué dans presque tous les pays.

La Suisse a également profité de l'amélioration internationale. Les exportations sont en augmentation, les entreprises commerciales voient augmenter leur chiffre d'affaires, ce qui est imputable aussi à l'accumulation de réserves. En outre, les mesures prises pour créer des occasions de travail se font sentir très fortement. C'est pourquoi le chômage a diminué considérablement par rapport à l'année précédente et l'économie suisse est sortie de la stagnation dans laquelle elle se trouvait au début de l'année. Il ne faut pas oublier toutefois que l'amélioration que nous constatons dans notre pays revêt en partie un caractère artificiel.

#### Les divers marchés.

Le marché des capitaux s'est promptement remis de ses défaillances de mars et d'avril. L'exode des capitaux a cessé, les cours des obligations sont de nouveau remontés légèrement sans toutefois rejoindre le niveau qu'ils avaient atteint avant l'occupation de Prague. Le rendement moyen de 12 emprunts de la Confédération et des C.F.F. qui avait atteint 3,8 % le 14 avril (point culminant) est retombé à 3,5 % à fin juin et est remonté maintenant à 3,6 %; ce rendement est calculé d'après l'échéance. On assiste donc à un relèvement du taux d'intérêt; on le remarque également dans le fait que les nouveaux em-

prunts obligataires ont dû être émis à un taux d'intérêt plus élevé. Pour les communes, il atteint en général 3,5 %; la ville de Zurich elle-même dut consentir ce taux. Des entreprises privées durent emprunter jusqu'à 4 %.

Au cours du premier trimestre, les cours des actions avaient subi de fortes régressions; l'indice général était tombé de 191,5 (30 décembre 1938) à 160,0 (14 avril 1939). Mais au mois de mai et au début de juin, les cours ont accusé une certaine reprise; l'indice général s'est relevé à 173,1 le 9 juin. Depuis lors, on a enregistré de nouveau une légère diminution. A mi-juillet, l'indice des actions industrielles était à 295 contre 282 à mi-avril.

Bien que l'Union syndicale suisse ait signalé, ces dernières années, les dangers que comporte l'admission de nouvelles valeurs spéculatives étrangères aux bourses suisses, on a coté cette année deux nouvelles actions américaines, ce qui provoque de nouvelles et incontrôlables exportations de capitaux.

Du début d'avril à fin mai, les prix des marchandises du commerce de gros ont accusé une légère augmentation; en juin, on a enregistré une régression de 0,6 %; ainsi l'indice s'établissait à ce moment-là à 106,4. Comparativement à l'année précédente, la baisse est de 0,7 %.

Voici comment a évolué l'indice du coût de la vie:

1939	Denrées alimentaires	Combustibles et éclairage	Vêtements	Loyer	Total
Mars	128,2	115,7	120,0	174,0	135,9
Avril	129,5	115,2	120,0	174,0	136,4
Mai	130,3	114,5	120,0	173,5	136,7
Juin	131,5	114,6	120,0	173,0	137,4

Depuis la dévaluation, l'augmentation a été de 5,3 %; comparativement à 1938, les chiffres de mai et de juin accusent une augmentation sans importance. L'indice du vêtement est resté stationnaire; celui des combustibles et de l'éclairage a légèrement baissé, ce qui est imputable, d'ailleurs, aux prix d'été. Mais si, malgré cela, l'indice général est monté de mars à juin ainsi que par rapport à l'année précédente, on le doit à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. L'augmentation de mars à avril est entièrement imputable au fait que le pain intégral (dont la consommation est tombée à 10 % de la consommation totale du pain) ne figure plus dans l'indice; quant au renchérissement d'avril à juin, il est dû à un fait saisonnier: l'achat de pommes de terre nouvelles dont le prix est plus élevé que celui des autres pommes de terre. Signons également une légère augmentation du prix des œufs. Comparativement aux chiffres de juin 1938, l'augmentation de l'indice des denrées alimentaires est de 1,5 %.

En mai, on a procédé de nouveau à une enquête sur les prix des loyers, ce qui a eu pour effet de modifier l'indice:

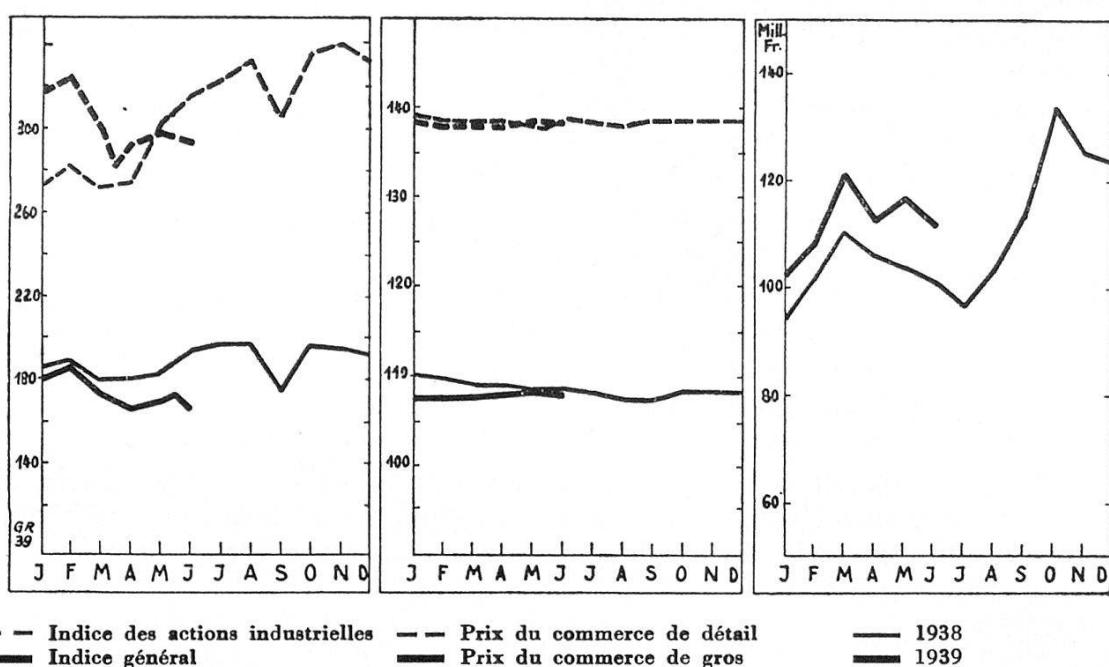
	Appartements anciens		Appartements anciens et nouveaux		Différences en % 1938/1939	
	Mai 1938	Mai 1939	Mai 1938	Mai 1939	Appartem. anciens	Appartem. anciens et nouveaux
Moyenne dans les grandes villes	174	173	187	187	- 0,6	- 0,4
Moyenne dans les autres villes .	147	147	156	156	- 0,3	- 0,1
Moyenne générale . . . .	163	162	174	174	- 0,4	- 0,3

Les prix des loyers n'ont donc diminué que dans une mesure très faible; la baisse est un peu plus sensible dans les grandes villes que dans les autres. Les prix des loyers des anciens appartements ont baissé relativement davantage que l'indice pour l'ensemble des logements, anciens et nouveaux.

Indice des actions

Indice des prix

Exportations



Le commerce extérieur s'est développé très favorablement:

	Imports			Exports		
	1938	1939	Déférence 1938/1939	1938	1939	Déférence 1938/1939
	en millions de francs	en millions de francs	en %	en millions de francs	en millions de francs	en %
1er trimestre	399,9	398,4	- 1,5	— 0,4	306,3	329,9 + 23,6 + 7,6
2e »	381,4	464,2	+ 82,8	+ 21,7	312,1	340,7 + 28,6 + 9,2

Les importations ont augmenté très sensiblement tandis que les exportations n'accusent pas une hausse aussi considérable.

Comparativement au deuxième trimestre 1938, les exportations ont augmenté de 28,6 millions de francs, soit 9,2 %. Le tableau ci-dessous montre le développement de nos exportations d'après les diverses industries pendant le deuxième trimestre 1939 (en millions de francs):

	1938	1939	1938	1939
Cotonnades . . . .	5,6	4,5	Chaussures . . . .	4,4 5,0
Tissus de coton . . . .	15,3	16,1	Aluminium . . . .	15,1 11,5
Broderies . . . .	5,8	7,6	Machines . . . .	48,8 52,3
Schappe . . . .	0,9	1,2	Horlogerie . . . .	55,6 49,8
Tissus de soie . . . .	7,6	8,1	Instruments et appareils .	14,3 17,2
Rubans de soie . . . .	1,5	1,7	Parfumerie, droguerie .	15,6 20,4
Lainages et tissus de laine	1,4	1,5	Couleurs au goudron .	17,2 26,5
Mercerie . . . .	1,6	2,2	Chocolat . . . .	0,4 0,3
Soie artificielle . . . .	4,7	4,6	Lait condensé . . . .	1,3 1,8
Articles de paille . . . .	2,9	3,3	Fromage . . . .	12,0 12,1

La situation de l'industrie textile est plus réjouissante que l'année passée, bien que la valeur des exportations ne soit guère supérieure à celle de 1937. Les exportations de machines, d'appareils, de produits de droguerie et de couleurs au goudron ont sensiblement augmenté. En revanche, l'industrie horlogère accuse une forte régression imputable à l'extrême sensibilité conjoncturelle de cette branche.

C'est l'industrie hôtelière qui traduit le mieux l'insécurité politique qui oppresse l'économie mondiale: pendant les mois de mars à mai, le nombre des

nuitées a diminué de 3,5 %, bien que le chiffre des nuitées des indigènes ait augmenté d'environ 1 %. La régression ne concerne donc que les étrangers dont les nuitées ont diminué d'environ 12 %.

Voici comment s'est comportée l'industrie du bâtiment:

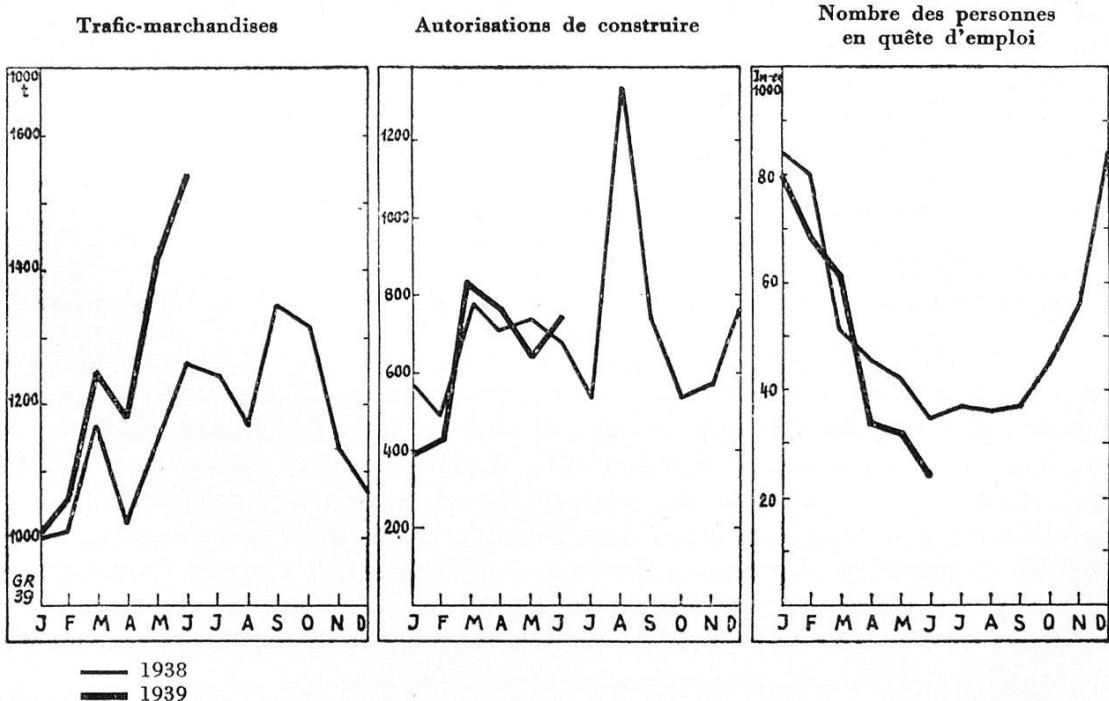
	Appartements nouvellement construits			Autorisations de construire		
	1938	1939	Différence en %	1938	1939	Différence en %
1er trimestre	1062	1971	+ 85,6	1833	1649	- 10,0
2e »	1352	1640	+ 21,3	2123	2121	- 0,1

Comparativement au deuxième trimestre 1938, le nombre des autorisations de construire n'a pas varié tandis que celui des appartements nouvellement construits a encore augmenté.

Voici comment s'est développé le trafic des C. F. F.:

	Marchandises			Voyageurs				
	En millions de tonnes	1938	1939	Différence en %	Nombre en millions	1938	1939	Différence en %
1er trimestre	3,18	3,33		+ 4,7	28,21	26,97		- 4,3
2e »	3,43	4,13		+ 20,4	28,19	26,09		- 9,7

Les chiffres relatifs aux transports des marchandises accusent une nouvelle et considérable amélioration (+ 20,4 %), ce qui est imputable avant tout au développement du commerce extérieur et à l'accumulation de réserves de guerre. En revanche, le nombre des voyageurs a sensiblement diminué, ce qui est fort étonnant lorsqu'on pense à la mise à contribution des C. F. F. pour l'Exposition nationale. Toutefois, il convient d'attribuer une grande part de cette régression à la persistance du mauvais temps pendant le deuxième trimestre.



A l'exception du mois de juin, les chiffres d'affaires du commerce de détail ont augmenté d'une façon réjouissante (ils sont calculés par mois et par jour de vente). Rappelons toutefois que cette augmentation est due pour une bonne part à l'accumulation de denrées alimentaires en prévision de difficultés internationales.

Au cours de ces derniers mois, la situation du marché du travail s'est fortement améliorée. Bien que l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail ait publié les statistiques y relatives selon de nouvelles méthodes, nous donnons ci-dessous la statistique des chômeurs totaux en quête d'emploi:

	1937	1938	1939	Différence 1938/39 absolu	en %
Janvier	98,329	84,753	80,477	— 4,276	— 5
Février	92,614	80,512	68,417	— 12,095	— 15
Mars	75,233	51,784	61,117	+ 9,333	+ 18
Avril	55,384	45,570	32,864	— 12,706	— 28
Mai	43,233	41,640	31,552	— 10,088	— 24
Juin	37,128	34,182	24,240	— 9,942	— 29

En mars, le froid fut exceptionnellement rigoureux, c'est pourquoi le nombre des chômeurs fut si considérable; mais en avril déjà il diminua de près de moitié. En juin, le chômage diminua encore sensiblement. A la fin du premier semestre, les effectifs des chômeurs se chiffraient par 24,240, c'est-à-dire 10,000 unités ou 29% de moins que l'année précédente. Comme l'indique l'Office fédéral, il s'agit là du chiffre le plus bas enregistré depuis 1931.

Mais ne perdons pas de vue que le nombre des chômeurs est actuellement encore six fois plus élevé que pendant l'été 1929; n'oublions pas non plus que les effectifs sont actuellement assez faibles parce que 20,000 chômeurs sont occupés aux travaux publics de secours, sans tenir compte de tous ceux que la création officielle d'emplois occupe indirectement. On ne saurait donc parler de la disparition complète du chômage comme voudrait le faire croire la Presse suisse moyenne; il ne s'agit pas d'abandonner la lutte maintenant.

Voici comment ont évolué les effectifs des chômeurs selon les groupes professionnels:

	Nombre des chômeurs totaux		
	Juin 1938	Juin 1939	Différence 1938/39
Bâtiment . . . . .	18,796	8,710	— 10,086
Horlogerie, bijouterie . . . . .	4,010	4,209	+ 199
Commerce et administrations . . . . .	4,075	2,935	— 1,140
Métallurgie et machines . . . . .	4,852	2,281	— 2,571
Industrie du bois et du verre . . . . .	2,365	1,634	— 731
Textile . . . . .	3,323	1,240	— 2,083
Industrie hôtelière . . . . .	938	671	— 267
Alimentation . . . . .	805	498	— 307

Plus d'un tiers des chômeurs proviennent de l'industrie du bâtiment. Parmi eux se trouvent 5800 manœuvres-maçons (outre 2200 manœuvres et journaliers), 800 maçons, 700 peintres et 300 charpentiers. Il faudrait réadapter les ouvriers de ces diverses catégories, afin de pouvoir les verser dans d'autres professions où se fait sentir une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Le niveau du chômage reste toujours élevé dans l'horlogerie et dans le commerce.

Le chômage partiel a aussi diminué sensiblement. A fin mai, l'on comptait encore 15,800 chômeurs partiels contre 23,100 en mars de cette année et 25,000 au début de l'année. La régression est sensible surtout dans l'industrie du bois et du bâtiment, dans l'horlogerie et dans la métallurgie.

### Les perspectives conjoncturelles.

Même si la guerre n'éclate pas, l'activité des industries travaillant pour les armements se poursuivra. Il faut donc s'attendre à ce que la production et le niveau de l'emploi s'élèvent encore dans divers pays. Bien qu'il y ait certains

symptômes d'une reprise économique naturelle, il ne faut pas oublier que la haute conjoncture actuelle est due surtout aux préparatifs de guerre et que toute cette activité n'est pas créatrice d'une vraie richesse mais qu'elle appauvrit finalement les peuples qui en font les frais.

L'économie suisse profite également dans une grande mesure de cette conjoncture des armements. Les perspectives sont bonnes pour nos industries d'exportation car d'importants pays concurrents sont handicapés soit par le boycott, soit par le resserrement du marché du travail. La situation de notre économie intérieure est également assez bonne. La diminution du nombre des autorisations de construire que l'on avait constatée il y a quelque temps a de nouveau été compensée dernièrement si bien que l'on ne saurait craindre provisoirement un ralentissement de l'activité de l'industrie du bâtiment; il ne pourrait se produire qu'un ralentissement de l'augmentation elle-même.

La situation relativement bonne de notre économie nationale devrait nous inciter à profiter des conditions présentes pour vaincre définitivement le chômage. Il s'agit notamment de remédier au chômage structurel dû à la rationalisation et qui se manifeste surtout dans l'horlogerie, dans le commerce et même dans l'industrie du bâtiment. Le moment est propice à la solution de ces problèmes; nous sommes en mesure de faire les grands efforts qui s'imposent.

---

## Politique sociale.

### La politique sociale de la Confédération pendant le premier semestre 1939.

Nous publions pour la première fois une chronique des mesures prises par les autorités en matière de politique sociale; nous espérons que cette nouvelle rubrique sera utile à nos lecteurs.

**13 janvier 1939:** Le Conseil fédéral décide de mettre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1940 la loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs, du 24 juin 1938. Le Conseil fédéral peut renvoyer d'une année l'entrée en vigueur de la loi ou de certaines de ses dispositions pour le territoire des cantons où les enfants ne sont pas encore tenus de suivre l'école jusqu'à l'âge de quinze ans; cette mesure est renouvelable, mais l'entrée en vigueur ne doit pas être retardée au delà du 1<sup>er</sup> mars 1942. Le renvoi ne sera accordé qu'en cas de nécessité absolue et sur une requête motivée du gouvernement cantonal.

Une circulaire du Département de l'Intérieur et du Département de l'Economie publique du 17 janvier 1939, adressée aux gouvernements cantonaux, prie instamment ces derniers de ne pas compter par avance sur une autorisation de prolongation du délai de mise en vigueur mais de considérer si possible le 1<sup>er</sup> mars 1940 comme délai ordinaire pour la mise en vigueur de la loi.

Pour combler le vide entre la fin de la scolarité et l'entrée dans la vie professionnelle, la circulaire susmentionnée suggère comme le moyen le plus approprié la prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de quinze ans. Les cantons sont naturellement libres de porter à plus de 15 ans la limite de scolarité et d'interdire tout travail professionnel aux jeunes gens soumis encore aux obligations scolaires. Les travaux domestiques, agricoles et forestiers ne tombent pas sous le coup de ces dispositions.

**28 avril 1939:** Rapport du Conseil fédéral sur la ratification par la Suisse des conventions de la Conférence internationale du Travail.

Le postulat Robert, du 29 septembre 1938, accepté par le Conseil national le 21 décembre 1938, demande au Conseil fédéral la ratification sans retard des